



PROCES-VERBAL DE CONSTAT

17, rue de l'Arsenal - 79000 NIORT / 17, place du Marché - 79500 MELLE

Tél : 05 49 24 08 19 / Fax : 05 49 24 49 55

Mail : contact@huissiers-niort79.com

Site : huissiers-niort79.com

PROCES VERBAL DE CONSTAT

Acte soumis à Taxe Fiscale d'Enregistrement.

Le JEUDI VINGT-QUATRE DECEMBRE DEUX MILLE VINGT

A la demande de :

SARL PE DE MOUCHETUNE
Immatriculée au RCS MONTPELLIER sous le n° 851 193 029
188 Rue Maurice Béjart 34080 MONTPELLIER
Représentée par son gérant en exercice

Elisant domicile en mon Etude

Il m'a préalablement été exposé :

Que la société requérante a déposé un projet en vue de l'implantation d'un parc éolien de six aérogénérateurs sur le territoire des Communes de SAINT-GEORGES-DU-BOIS (17) et BENON (17) ;

Que le projet fera l'objet d'une enquête publique préalable du 24/11/2020 au 23/12/2020 ;

Que l'avis d'enquête publique émis par la Préfecture de la Charente-Maritime doit être affiché dans les seize mairies concernées par le projet ainsi que dans le périmètre du projet via plusieurs panneaux ;

Que désirant préserver ses droits et actions, nous sommes requis par la requérante afin de constater l'affichage effectif prescrit par la loi au moins quinze jours avant le début de l'enquête, la veille de son démarrage et le lendemain de sa clôture ;

Déférant à cette réquisition,

Je, David OGIER, agissant en qualité d'Huissier de Justice associé au sein de la Société par Actions Simplifiée HUIS-ALLIANCE, titulaire d'un office d'Huissier de Justice dont le siège social est 88 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny à NIORT (Deux-Sèvres), soussigné,

Me suis transporté le 07/11/2020 à 09h33 sur la D208, à proximité du lieudit Les Essarts 17170 BENON, comme indiqué dans le plan d'implantation des panneaux transmis par la requérante et figurant en annexe n° 1 du présent constat,

Où étant, j'ai procédé aux constatations suivantes :

Un panneau rigide, approximativement de format A2, fixé sur deux piquets en fer est enfoncé dans le sol.

Son contenu est parfaitement visible et lisible depuis la voie publique.

Il comporte en caractère noir sur fond jaune les mêmes mentions que l'avis figurant en annexe n°2 du présent constat.

Le titre « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE » est écrit en caractère gras majuscule d'au moins 2 cm de hauteur.

(Photos 1 et 2)

Et je, Nicolas TEXIER, agissant en qualité d'Huissier de Justice salarié au sein de la Société par Actions Simplifiée HUIS-ALLIANCE, titulaire d'un office d'Huissier de Justice dont le siège social est 88 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny à NIORT (Deux-Sèvres), soussigné,

Me suis le 06/11/2020 transporté successivement dans les mairies concernées par l'affichage ainsi que sur les lieux d'implantation des panneaux exception faite de celui près du Lieudit les Essarts à BENON (17),

Où étant j'ai procédé aux premières constatations ci-après relatées.

Je suis revenu en mairies et sur les lieux d'implantation des six panneaux le 23/11/2020 et le 24/12/2020 afin de procéder aux constatations complémentaires ci-après relatées.

CONSTAT EN MAIRIES

Les affichages en mairie sont parfaitement visibles et lisibles depuis la voie publique ou d'un espace ouvert au public.

1. Mairie de MAUZE-SUR-LE-MIGNON (79210)

La Mairie est située Place Mairie - Cram.

Sur la façade côté route de Jouet se trouvent des panneaux d'affichage vitrés.

Le 06/11/2020 vers 08h30, y est affiché l'avis d'enquête publique conforme à celui figurant en annexe n°2.

Le 23/11/2020 vers 09h55 et le 24/12/2020 vers 10h10, y est affiché l'avis d'enquête publique conforme à celui figurant en annexe n°3.

(Photos 3 et 4)

2. Mairie de CRAMCHABAN (17170)

La Mairie est située 2 Place de la Mairie.

Sur la façade principale se trouve un panneau d'affichage vitré.

Le 06/11/2020 vers 09h00, y est affiché l'avis d'enquête publique conforme à celui figurant en annexe n°2.

Le 23/11/2020 vers 10h02 et le 24/12/2020 vers 10h18, y est affiché l'avis d'enquête publique conforme à celui figurant en annexe n°3.

(Photos 5 et 6)

3. Mairie de LAIGNE (17170)

La Mairie est située 146 Rue de l'Aunis.

Sur la façade principale se trouvent des panneaux d'affichage vitrés.

Le 06/11/2020 vers 09h08, y est affiché l'avis d'enquête publique conforme à celui figurant en annexe n°2.

Le 23/11/2020 vers 10h10 et le 24/12/2020 vers 10h25, y est affiché l'avis d'enquête publique conforme à celui figurant en annexe n°3.

(Photos 7 et 8)

4. Mairie de LA GREVE-SUR-MIGNON (17170)

La Mairie est située 33 Route de Courçon.

A l'intérieur se trouvent des panneaux d'affichage.

Le 06/11/2020 vers 09h29, y est affiché l'avis d'enquête publique conforme à celui figurant en annexe n°2 (photos 9 et 10).

Sur la façade principale se trouve un panneau d'affichage vitré.

Le 23/11/2020 vers 10h18 et le 24/12/2020 vers 10h30, y est affiché l'avis d'enquête publique conforme à celui figurant en annexe n°3 (Photos 11 et 12).

5. Mairie de FERRIERES (17170)

La Mairie est située 93 Rue de la Juillerie.

A l'intérieur se trouvent des panneaux d'affichage.

Le 06/11/2020 vers 09h45, y est affiché l'avis d'enquête publique conforme à celui figurant en annexe n°2 (photos 13 et 14).

Devant la façade principale se trouve un panneau d'affichage vitré.

Le 23/11/2020 vers 10h30 et le 24/12/2020 vers 10h42, y est affiché l'avis d'enquête publique conforme à celui figurant en annexe n°3 (photos 15 et 16).

6. Mairie de SAINT-SAUVEUR-D'AUNIS (17540)

La Mairie est située Place de la Mairie.

Sur l'une des façades se trouvent des panneaux d'affichage vitrés.

Le 06/11/2020 vers 09h56, y est affiché l'avis d'enquête publique conforme à celui figurant en annexe n°2.

Le 23/11/2020 vers 10h47 et le 24/12/2020 vers 10h50, y est affiché l'avis d'enquête publique conforme à celui figurant en annexe n°3

(Photos 17 et 18)

7. Mairie de LE GUE-D'ALLERE (17540)

La Mairie est située 38 Rue de l'Aunis.

Sur la façade située rue des Quatre Vents se trouvent des panneaux d'affichage vitrés.

Le 06/11/2020 vers 10h08, y est affiché l'avis d'enquête publique conforme à celui figurant en annexe n°2.

Le 23/11/2020 vers 10h55 et le 24/12/2020 vers 11h02, y est affiché l'avis d'enquête publique conforme à celui figurant en annexe n°3.

(Photos 19 et 20)

8. Mairie de BOUHET (17540)

La Mairie est située 5 Place de la Poste.

A l'intérieur se trouve un panneau d'affichage.

Le 06/11/2020 vers 10h21, y est affiché l'avis d'enquête publique conforme à celui figurant en annexe n°2 (photo 21 et 22).

Sur la façade principale se trouvent des panneaux d'affichage vitrés.

Le 23/11/2020 vers 11h05 et le 24/12/2020 vers 11h07, y est affiché l'avis d'enquête publique conforme à celui figurant en annexe n°3 (photo 23 et 24).

9. Mairie de CHAMBON (17290)

La Mairie est située 25 Rue du Gros Sillon.

Sur la façade principale se trouve un panneau d'affichage vitré.

Le 06/11/2020 vers 10h33, y est affiché l'avis d'enquête publique conforme à celui figurant en annexe n°2.

Le 23/11/2020 vers 11h15 et le 24/12/2020 vers 11h15, y est affiché l'avis d'enquête publique conforme à celui figurant en annexe n°3.

(Photos 25 et 26)

10. Mairie de PUYRAVAULT (17700)

La Mairie est située 5 rue du Stade.

Sur la façade principale se trouve un panneau d'affichage vitré.

Le 06/11/2020 vers 11h02, y est affiché l'avis d'enquête publique conforme à celui figurant en annexe n°2.

Le 23/11/2020 vers 11h26 et le 24/12/2020 vers 11h22, y est affiché l'avis d'enquête publique conforme à celui figurant en annexe n°3.

(Photos 27 et 28)

11. Mairie de VOUHE (17700)

La Mairie est située 7 rue de la Mairie.

Sur la façade située rue de la Mairie se trouvent des panneaux d'affichage vitrés.

Le 06/11/2020 vers 11h06, y est affiché l'avis d'enquête publique conforme à celui figurant en annexe n°2.

Le 23/11/2020 vers 13h40 et le 24/12/2020 vers 11h25, y est affiché l'avis d'enquête publique conforme à celui figurant en annexe n°3.

(Photos 29 et 30)

12. Mairie de SURGERES (17700)

La Mairie est située 5 square du Château.

Dans l'enceinte du Château se trouve un panneau d'affichage vitré.

Le 06/11/2020 vers 11h32, y est affiché l'avis d'enquête publique conforme à celui figurant en annexe n°2.

Le 23/11/2020 vers 11h53 et le 24/12/2020 vers 11h40, y est affiché l'avis d'enquête publique conforme à celui figurant en annexe n°3.

(Photos 31 et 32)

13. Mairie de SAINT-SATURNIN-DU-BOIS (17700)

La Mairie est située 26 rue de la Mairie.

Sur la façade principale se trouvent des panneaux d'affichage vitrés.

Le 06/11/2020 vers 11h45, y est affiché l'avis d'enquête publique conforme à celui figurant en annexe n°2.

Le 23/11/2020 vers 12h05 et le 24/12/2020 vers 11h52, y est affiché l'avis d'enquête publique conforme à celui figurant en annexe n°3.

(Photos 33 et 34)

14. Mairie de SAINT-GEORGES-DU-BOIS (17700)

La Mairie est située 16 Rue des Distilleries.

Sur la façade principale se trouvent des panneaux d'affichage vitrés.

Le 06/11/2020 vers 11h57, y est affiché l'avis d'enquête publique conforme à celui figurant en annexe n°2.

Le 23/11/2020 vers 12h12 et le 24/12/2020 vers 12h10, y est affiché l'avis d'enquête publique conforme à celui figurant en annexe n°3.

(Photos 35 et 36)

15. Mairie de SAINT-PIERRE-D'AMILLY (17700)

La Mairie est située Place de la Mairie.

Derrière la Mairie se trouve un kiosque avec des panneaux d'affichage vitrés.

Le 06/11/2020 vers 12h37, y est affiché l'avis d'enquête publique conforme à celui figurant en annexe n°2.

Le 23/11/2020 vers 12h30 et le 24/12/2020 vers 12h00, y est affiché l'avis d'enquête publique conforme à celui figurant en annexe n°3.

(Photos 37 et 38)

16. Mairie de BENON (17170)

La Mairie est située Rue Château Musset.

Le 06/11/2020 vers 14h01, est affiché sur la porte vitrée de l'entrée l'avis d'enquête publique conforme à celui figurant en annexe n°2.

Le 23/11/2020 vers 13h15 et le 24/12/2020 vers 12h52, est affiché au même emplacement l'avis d'enquête publique conforme à celui figurant en annexe n°3

(Photos 39 et 40)

CONSTAT DES PANNEAUX

Tous les panneaux sont rigides, approximativement de format A2, fixés sur deux piquets en fer enfoncés dans le sol et affichent le titre « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE » écrit en caractère gras majuscule d'au moins 2 cm de hauteur.

1. Panneau 1

Le 06/11/2020 vers 12h29, un panneau est présent à l'intersection de la D114 et D108, Lieudit La Commanderie 17700 de SAINT-GEORGES-DU-BOIS, comme indiqué au plan figurant en annexe n°1 du présent constat.

Son contenu est parfaitement visible et lisible depuis la voie publique.
Il comporte en caractère noir sur fond jaune les mêmes mentions que l'avis figurant en annexe n°2 du présent constat.

Le 23/11/2020 vers 12h49 et le 24/12/2020 vers 12h28, au même emplacement, un panneau parfaitement visible et lisible depuis la voie publique, comporte en caractère noir sur fond jaune les mêmes mentions que l'avis figurant en annexe n°3 du présent constat.

(Photos 41 et 42)

2. Panneau 2

Le 06/11/2020 vers 12h56, un panneau est présent rue de la Folie 17700 SAINT-GEORGES-DU-BOIS, comme indiqué au plan figurant en annexe n°1 du présent constat.

Son contenu est parfaitement visible et lisible depuis la voie publique.
Il comporte en caractère noir sur fond jaune les mêmes mentions que l'avis figurant en annexe n°2 du présent constat.

Le 23/11/2020 vers 15h52 et le 24/12/2020 vers 12h32, au même emplacement, un panneau parfaitement visible et lisible depuis la voie publique, comporte en caractère noir sur fond jaune les mêmes mentions que l'avis figurant en annexe n°3 du présent constat.

(Photos 43 et 44)

3. Panneau 3

Le 06/11/2020 vers 13h05, un panneau est présent à l'intersection de la D114 et de la D206, Lieudit Les Cluzeaux 17700 SAINT-GEORGES-DU-BOIS, comme indiqué au plan figurant en annexe n°1 du présent constat.

Son contenu est parfaitement visible et lisible depuis la voie publique.
Il comporte en caractère noir sur fond jaune les mêmes mentions que l'avis figurant en annexe n°2 du présent constat.

Le 23/11/2020 vers 12h40 et le 24/12/2020 vers 12h20, au même emplacement, un panneau parfaitement visible et lisible depuis la voie publique, comporte en caractère noir sur fond jaune les mêmes mentions que l'avis figurant en annexe n°3 du présent constat.

(Photos 45 et 46)

4. Panneau 4

Le 06/11/2020 vers 13h14, un panneau est présent rue des Grands Champs 17700 SAINT-GEORGES-DU-BOIS, comme indiqué au plan figurant en annexe n°1 du présent constat.

Son contenu est parfaitement visible et lisible depuis la voie publique.

Il comporte en caractère noir sur fond jaune les mêmes mentions que l'avis figurant en annexe n°2 du présent constat.

Le 23/11/2020 vers 12h44 et le 24/12/2020 vers 12h24, au même emplacement, un panneau parfaitement visible et lisible depuis la voie publique, comporte en caractère noir sur fond jaune les mêmes mentions que l'avis figurant en annexe n°3 du présent constat.

(Photos 47 et 48)

5. Panneau 5

Le 06/11/2020 vers 13h39, un panneau est présent au niveau de la fourche reliant la D108 au Lieudit Chizelle 17700 VOUHE, comme indiqué au plan figurant en annexe n°1 du présent constat.

Son contenu est parfaitement visible et lisible depuis la voie publique.

Il comporte en caractère noir sur fond jaune les mêmes mentions que l'avis figurant en annexe n°2 du présent constat.

Le 23/11/2020 vers 13h00 et le 24/12/2020 vers 12h40, au même emplacement, un panneau parfaitement visible et lisible depuis la voie publique, comporte en caractère noir sur fond jaune les mêmes mentions que l'avis figurant en annexe n°3 du présent constat.

(Photos 49 et 50)

6. Panneau 6

Le 23/11/2020 vers 13h05 et le 24/12/2020 vers 12h45, un panneau est présent sur la D208, lieudit Les Essarts 17170 BENON, comme indiqué au plan figurant en annexe n°1 du présent constat.

Son contenu est parfaitement visible et lisible depuis la voie publique.

Il comporte en caractère noir sur fond jaune les mêmes mentions que l'avis figurant en annexe n°3 du présent constat.

(Photos 51 et 52)

Telles sont les constatations qui ont été faites et en foi de quoi, nous avons dressé le présent Procès-verbal de Constat pour servir et valoir ce que de droit, chacun pour ses propres constatations.

Me David OGIER



Me Nicolas TEXIER

Honoraires et photos	2242.33 €
Déplacement A.444-48	7.67 €
Total H.T.	2 250 €
T.V.A.	450 €
Art.302 bis Y CGI	14.89 €
TOTAL T.T.C.	2 714.89 €



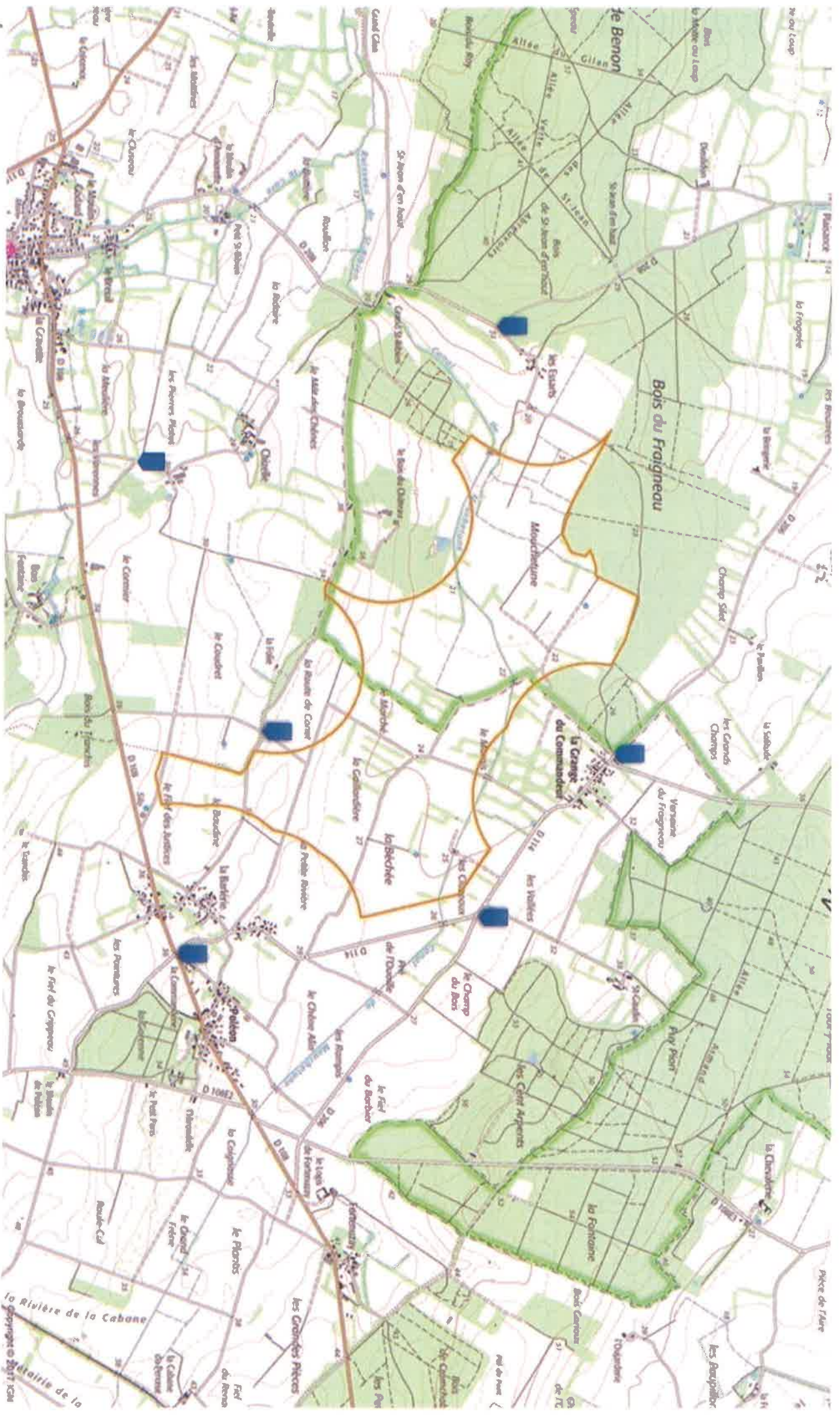
ANNEXES

- **ANNEXE n° 1 : Plan d'emplacement des six panneaux d'affichage ;**

- **ANNEXE n° 2 : Avis d'enquête publique**

- **ANNEXE n° 3 : Avis d'enquête publique modifié**

- **ANNEXE n° 4 : Photos**



la Rivière de la Cabane
© 2011 IGN

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet d'un parc éolien sur les communes de SAINT-GEORGES-DU-BOIS et BENON

Il sera procédé du **mardi 24 novembre 2020 au mercredi 23 décembre 2020 inclus**, soit durant 30 jours, à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation d'un parc éolien de six aérogénérateurs et un poste de livraison du PARC EOLIEN DE MOUCHETUNE sur les communes de SAINT-GEORGES-DU-BOIS et BENON, déposée par la Société PE DE MOUCHETUNE.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société PE DE MOUCHETUNE, dont le siège se situe au 188 rue Maurice Béjart 34184 MONTPELLIER, Tel : 05 62 88 63 62.

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête peuvent être consultées sur le site internet des services de l'État en Charente-Maritime (www.charente-maritime.gouv.fr rubrique publications, sous rubrique consultations du public). Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique.

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante :

pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.

Un registre d'enquête dématérialisé auprès de la société **Préambules** est aussi mis en place à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/2187>

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38 rue Réaumur à La Rochelle, au bureau de l'Environnement, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé à la mairie de SAINT-GEORGES-DU-BOIS 16 rue des Distilleries BP 1 17700 SAINT-GEORGES-DU-BOIS, à la mairie de BENON Rue du Château-Musset 17170 BENON, à la mairie de où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public, mairie de SAINT-GEORGES-DU-BOIS du lundi au jeudi de 08h30 à 12h45 ; vendredi de 08h30 à 12h00, mairie de BENON du lundi au mardi de 14h00 à 18h00 ; jeudi de 14h00 à 18h00 ; vendredi de 14h00 à 16h30 ; le 1er et le 3ème samedi du mois de 09h00 à 12h00.

En ces lieux, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par écrit à la mairie de SAINT-GEORGES-DU-BOIS, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

La consultation des documents en mairie et le dépôt d'observations sur le registre devront s'opérer selon les règles sanitaires.

Monsieur Jacques BOISSIERE, Retraité du Ministère de la Culture, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, à la mairie de SAINT-GEORGES-DU-BOIS, à la mairie de BENON, dans les conditions suivantes :

- SAINT-GEORGES-DU-BOIS : Mardi 24 novembre 2020 de 08h30 à 12h30
- BENON : Jeudi 26 novembre 2020 de 14h00 à 17h00
- SAINT-GEORGES-DU-BOIS : Vendredi 11 décembre 2020 de 08h30 à 12h00
- BENON : Mardi 15 décembre 2020 de 14h00 à 17h00
- BENON : Vendredi 18 décembre 2020 de 14h00 à 16h30
- SAINT-GEORGES-DU-BOIS : Mercredi 23 décembre 2020 de 08h30 à 12h30

L'ensemble des mesures barrières et de distanciation physique décrites ci-dessous devront être observées lors des permanences du commissaire enquêteur.

Les mairies de SAINT-GEORGES-DU-BOIS et BENON s'engagent à

-Mettre à disposition du public du gel hydroalcoolique pour désinfection à l'entrée de la salle

-Veiller au port du masque obligatoire et veiller au respect des distances

-Limiter le nombre de personnes dans la salle de permanences à 2 personnes avec le commissaire enquêteur

-Désinfection du stylo utilisé, grâce au liquide hydroalcoolique mis en place à cet effet par la mairie. Le stylo personnel de chaque participant est recommandé

Il remettra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L 123-15 du code de l'environnement.

A l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la Société PE DE MOUCHETUNE.

La copie, des rapports et conclusions du commissaire enquêteur, sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement) à la mairie de SAINT-GEORGES-DU-BOIS et à la mairie de BENON, pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet.

PREFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Projet d'un parc éolien sur les communes de SAINT-GEORGES-DU-BOIS et BENON

Il sera procédé du **mardi 24 novembre 2020 au mercredi 23 décembre 2020 inclus, soit durant 30 jours**, à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation d'un parc éolien de six aérogénérateurs et deux postes de livraison du PARC EOLIEN DE MOUCHETUNE sur les communes de SAINT-GEORGES-DU-BOIS et BENON, déposée par la Société PE DE MOUCHETUNE.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société PE DE MOUCHETUNE, dont le siège se situe au 188 rue Maurice Béjart 34184 MONTPELLIER, Tel : 05 62 88 63 62.

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête peuvent être consultées sur le site internet des services de l'État en Charente-Maritime (www.charente-maritime.gouv.fr rubrique publications, sous rubrique consultations du public). Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique.

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante :
pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'État en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.

Un registre d'enquête dématérialisé auprès de la société Préambules est aussi mis en place à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/2187>

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38 rue Réaumur à La Rochelle, au bureau de l'Environnement, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé à la mairie de SAINT-GEORGES-DU-BOIS 16 rue des Distilleries BP 1 17700 SAINT-GEORGES-DU-BOIS, à la mairie de BENON Rue du Château-Musset 17170 BENON, à la mairie de où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public, mairie de SAINT-GEORGES-DU-BOIS du lundi au jeudi de 08h30 à 12h45 ; vendredi de 08h30 à 12h00, mairie de BENON du lundi au mardi de 14h00 à 18h00 ; jeudi de 14h00 à 18h00 ; vendredi de 14h00 à 16h30 ; le 1er et le 3ème samedi du mois de 09h00 à 12h00.

En ces lieux, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par écrit à la mairie de SAINT-GEORGES-DU-BOIS, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

La consultation des documents en mairie et le dépôt d'observations sur le registre devront s'opérer selon les règles sanitaires.

Monsieur Jacques BOISSIERE, Retraité du Ministère de la Culture, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, à la mairie de SAINT-GEORGES-DU-BOIS, à la mairie de BENON, dans les conditions suivantes :

- SAINT-GEORGES-DU-BOIS : Mardi 24 novembre 2020 de 08h30 à 12h30
- BENON : Jeudi 26 novembre 2020 de 14h00 à 17h00
- SAINT-GEORGES-DU-BOIS : Vendredi 11 décembre 2020 de 08h30 à 12h00
- BENON : Mardi 15 décembre 2020 de 14h00 à 17h00
- BENON : Vendredi 18 décembre 2020 de 14h00 à 16h30
- SAINT-GEORGES-DU-BOIS : Mercredi 23 décembre 2020 de 08h30 à 12h30

L'ensemble des mesures barrières et de distanciation physique décrites ci-dessous devront être observées lors des permanences du commissaire enquêteur.

Les mairies de SAINT-GEORGES-DU-BOIS et BENON s'engagent à

- Mettre à disposition du public du gel hydroalcoolique pour désinfection à l'entrée de la salle
- Veiller au port du masque obligatoire et veiller au respect des distances
- Limiter le nombre de personnes dans la salle de permanences à 2 personnes avec le commissaire enquêteur
- Désinfection du stylo utilisé, grâce au liquide hydroalcoolique mis en place à cet effet par la mairie. Le stylo personnel de chaque participant est recommandé

Il remettra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L 123-15 du code de l'environnement.

A l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la Société PE DE MOUCHETUNE.

La copie, des rapport et conclusions du commissaire enquêteur, sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement) à la mairie de SAINT-GEORGES-DU-BOIS et à la mairie de BENON, pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet.



Photo 1.



Photo 2

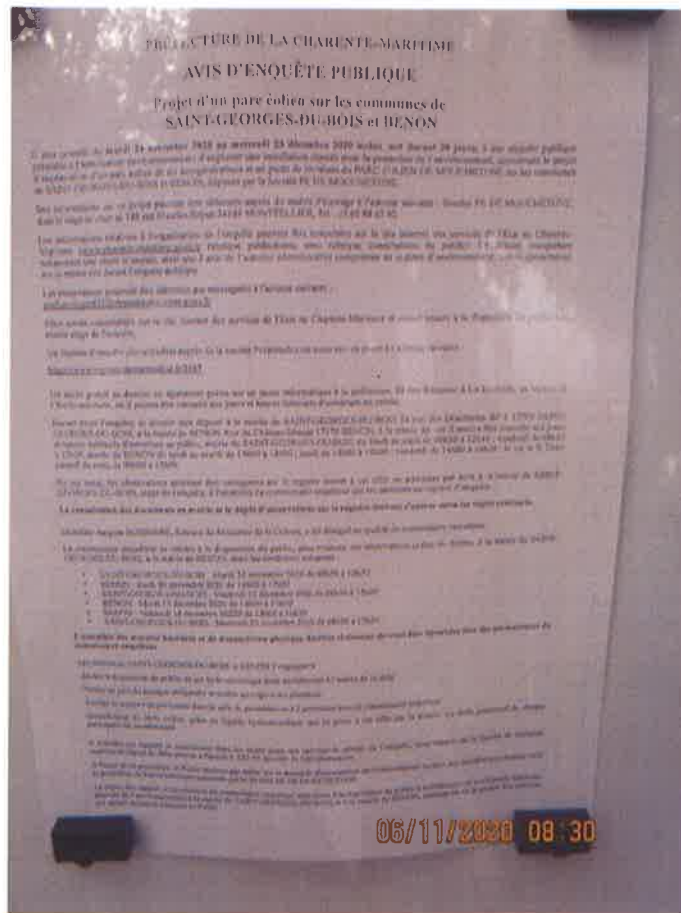


Photo 3



Photo 4

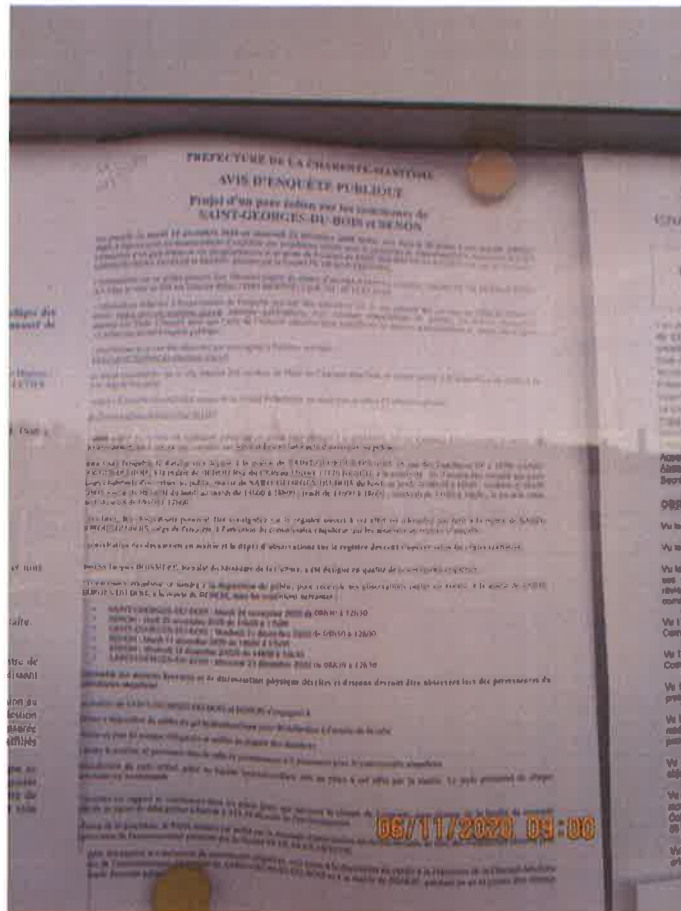


Photo 5



Photo 6

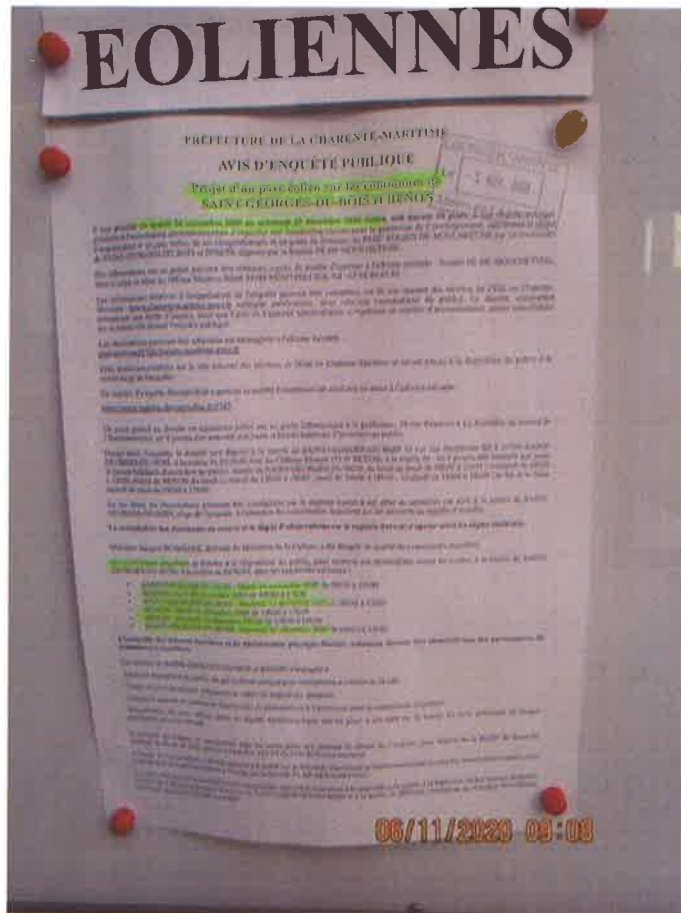


Photo 7



Photo 8

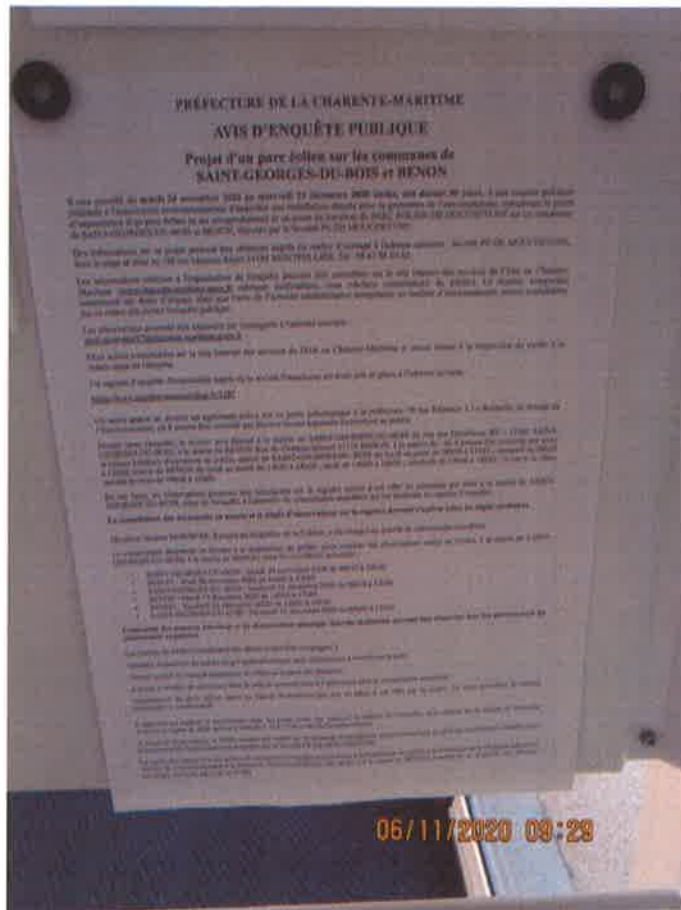


Photo 9



Photo 10

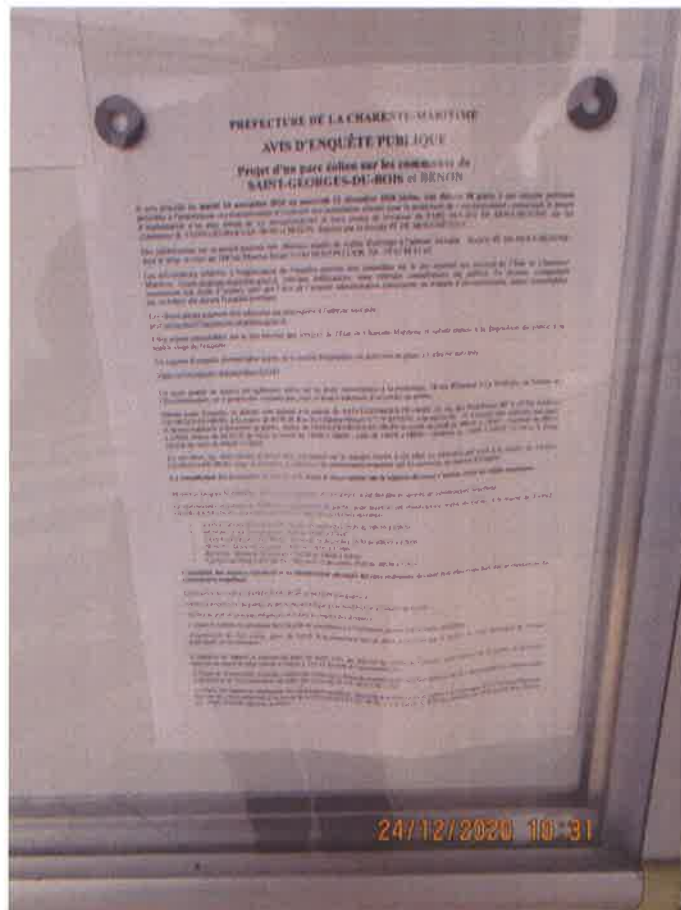


Photo 11



Photo 12



Photo 13

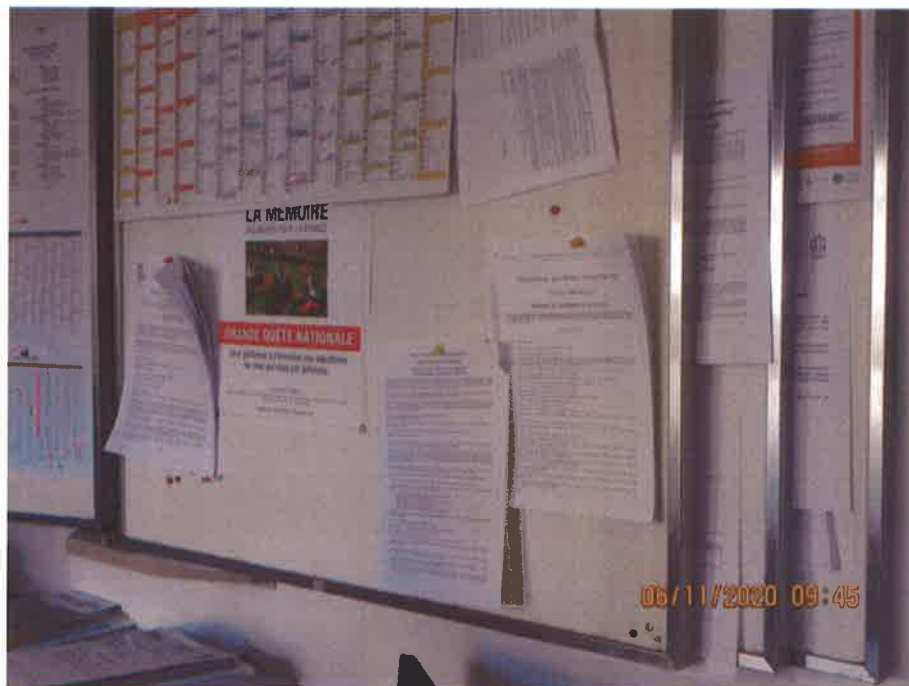


Photo 14

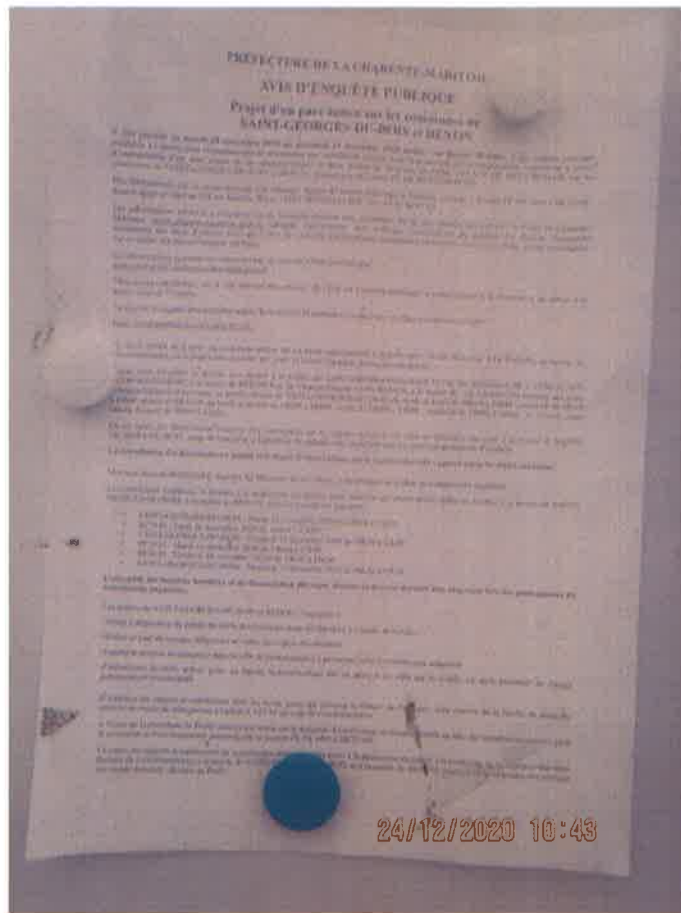


Photo 15



Photo 16

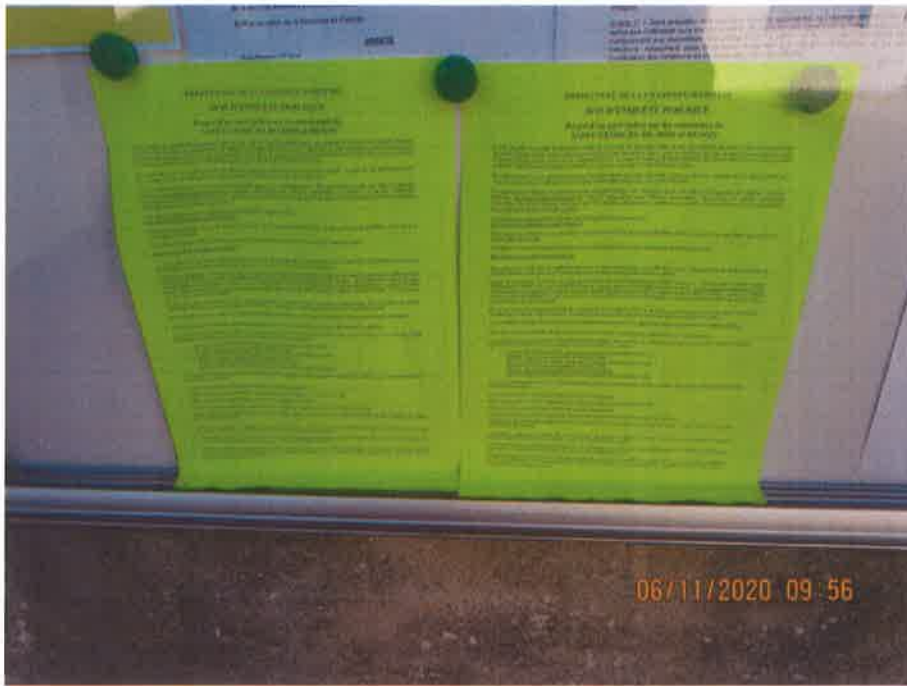


Photo 17



Photo 18



Photo 19



Photo 20

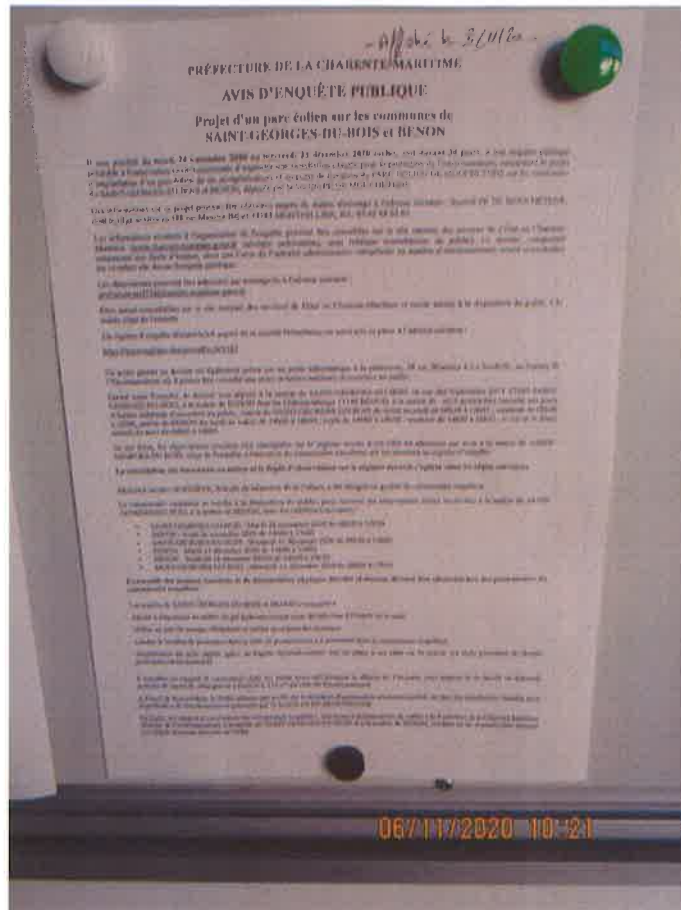


Photo 21



Photo 22

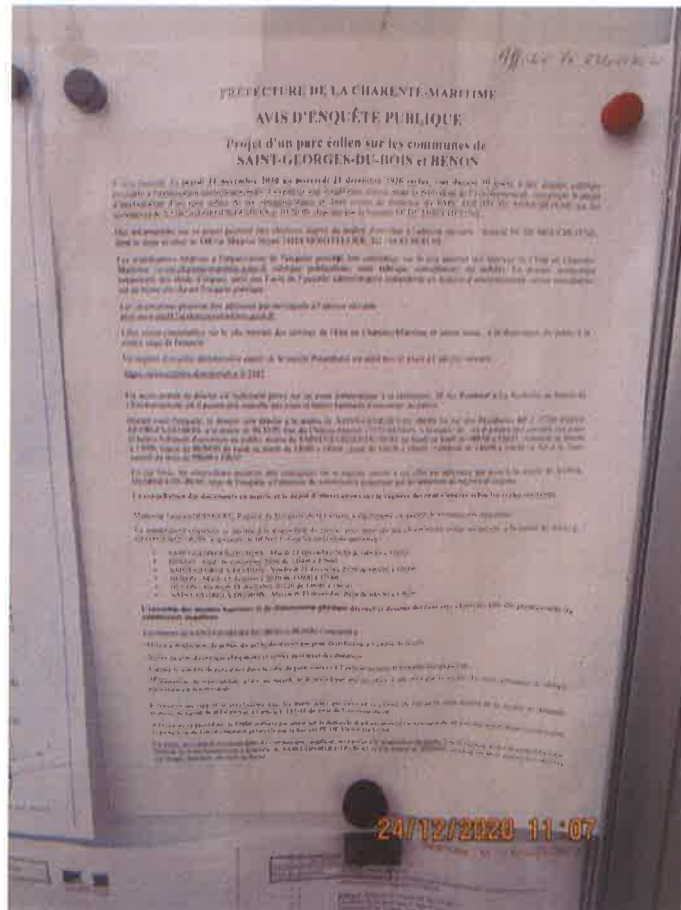


Photo 23



Photo 24

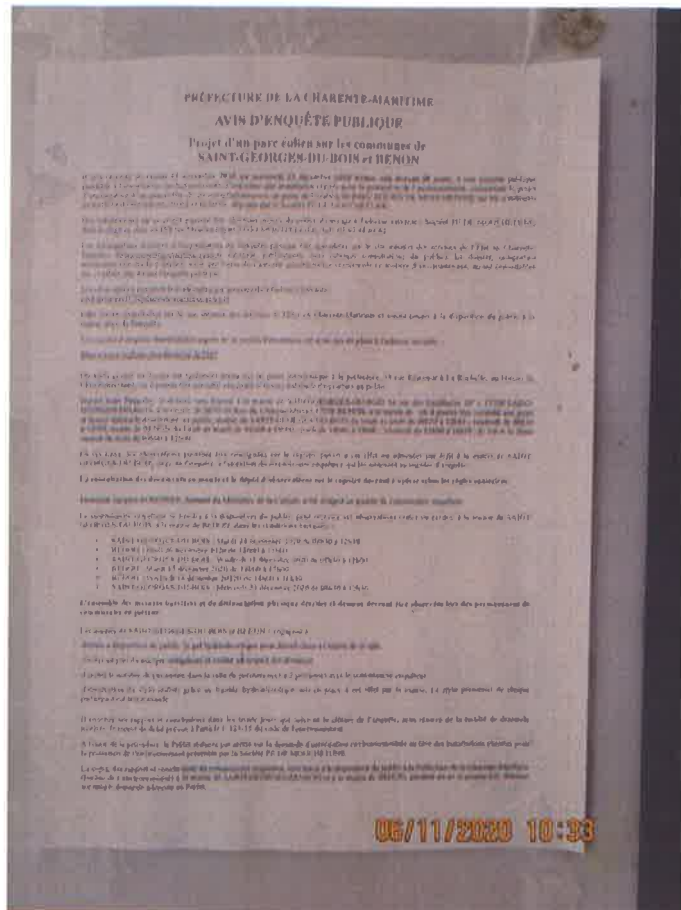


Photo 25



Photo 26

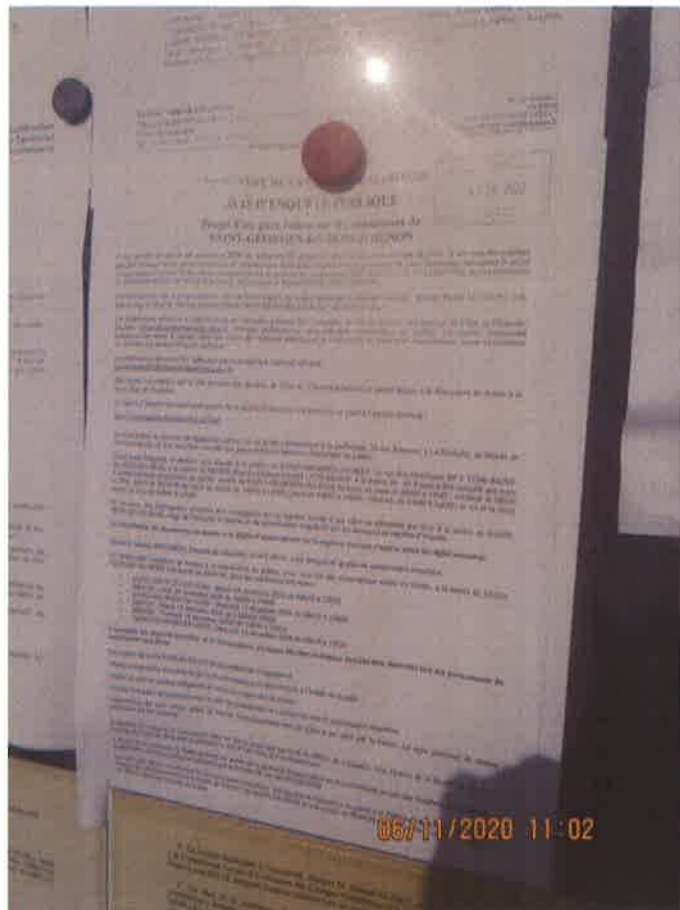


Photo 27



Photo 28

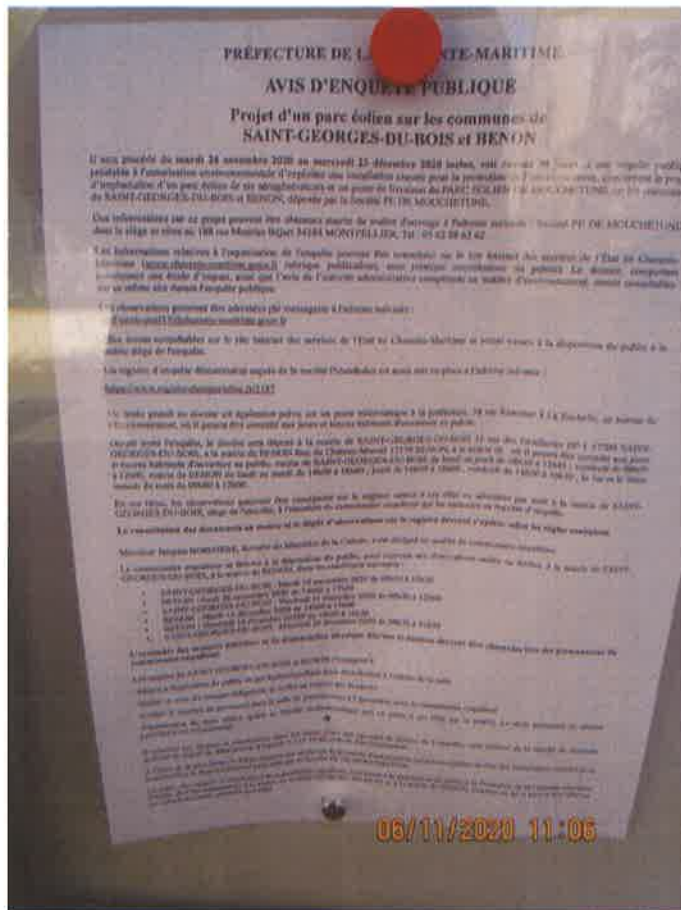


Photo 29



Photo 30

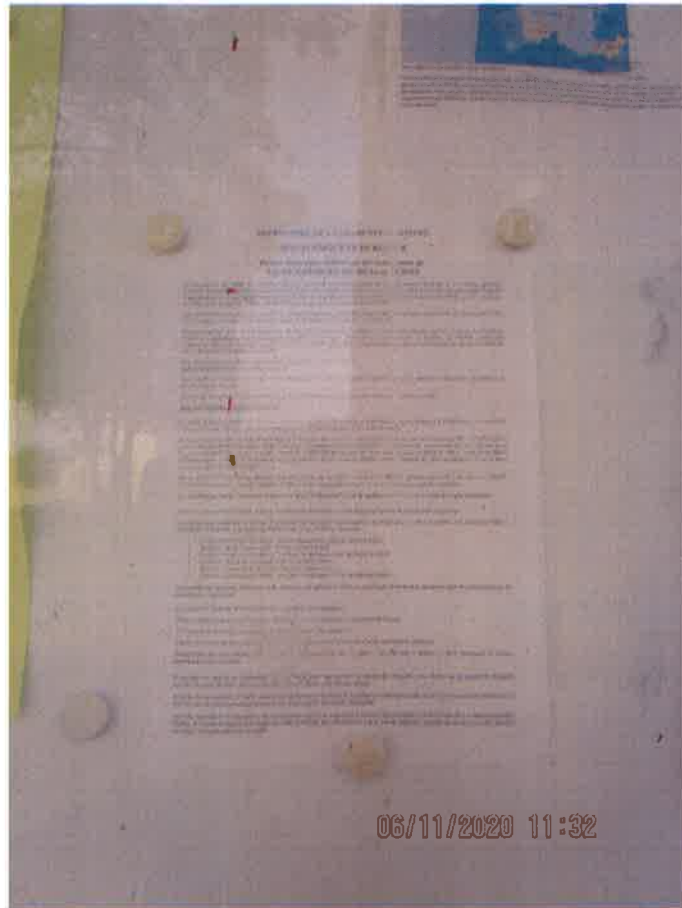


Photo 31



Photo 32

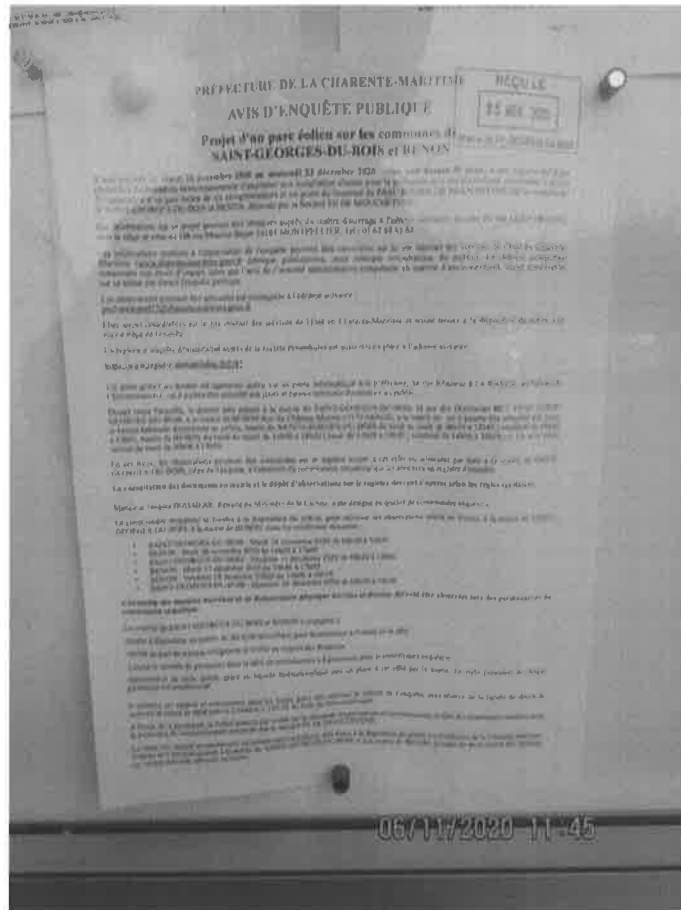


Photo 33

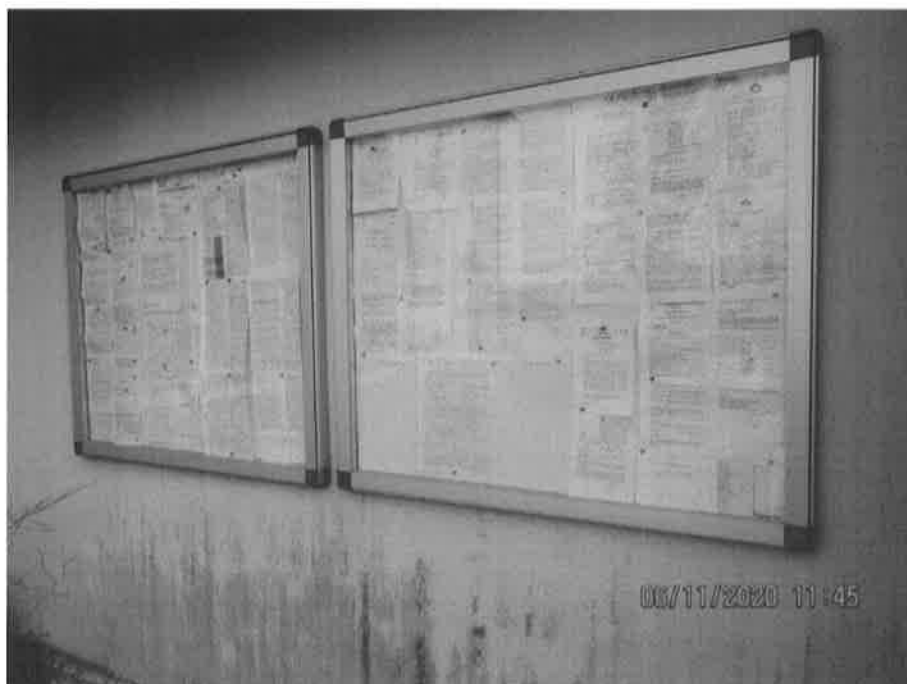


Photo 34

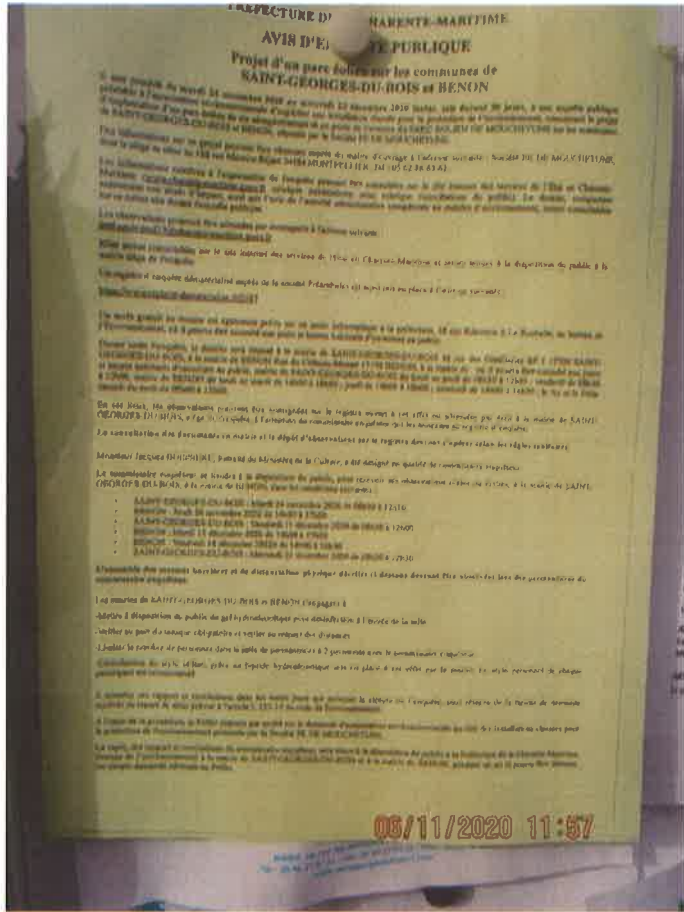


Photo 35



Photo 36

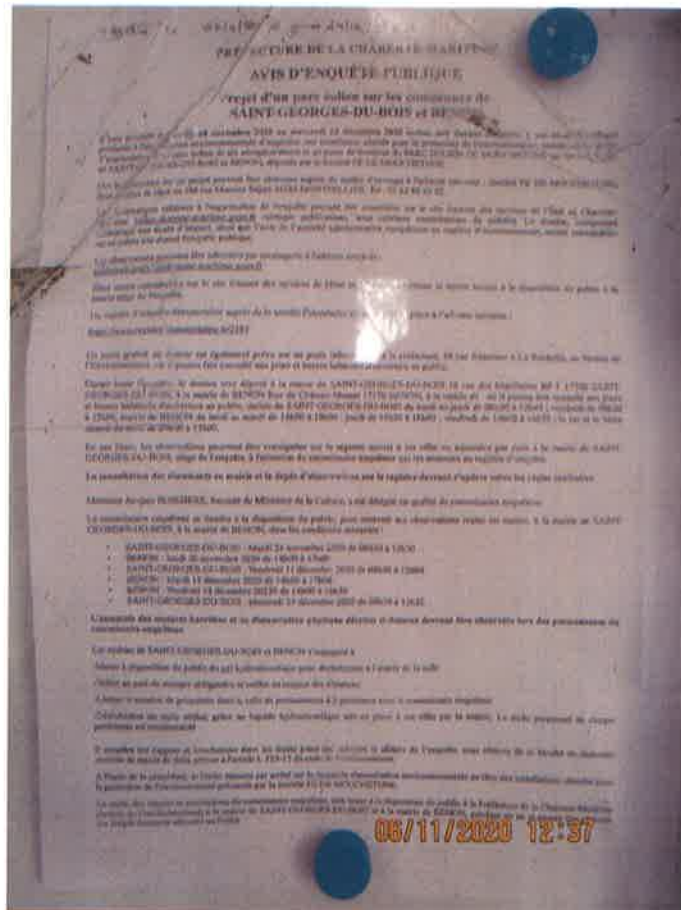


Photo 37



Photo 38

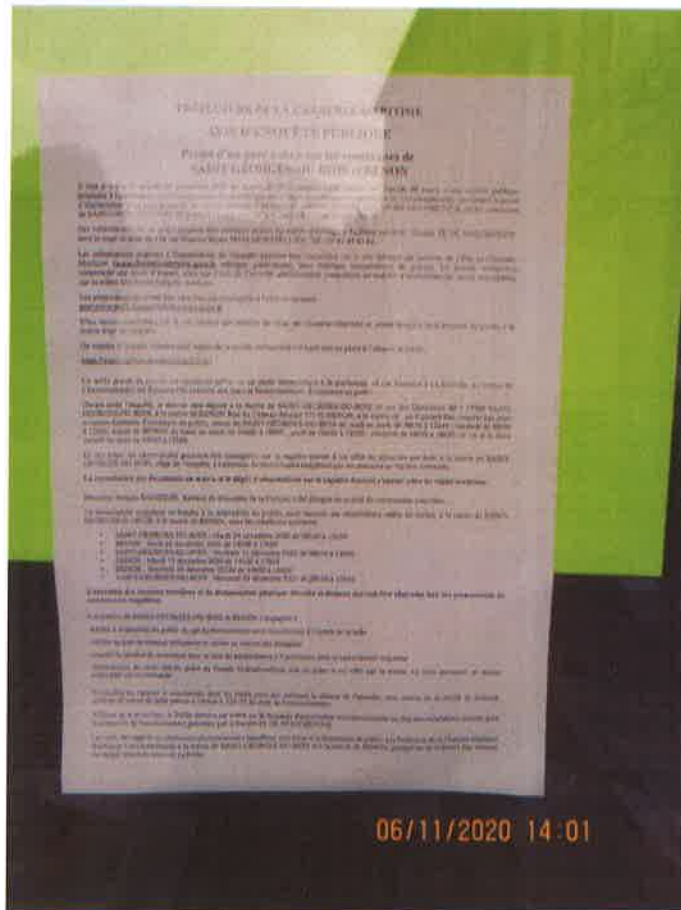


Photo 39



Photo 40



Photo 41



Photo 42



Photo 43



Photo 44



Photo 45



Photo 46



Photo 47



Photo 48



Photo 49



Photo 56